

La pyrrhotite en Mauricie

LE JUGEMENT EN APPEL, ENFIN RENDU !

Trois-Rivières, le 6 avril 2020 - C'est avec un immense soulagement que la *Coalition d'aide aux victimes de la pyrrhotite (CAVP)* a appris le 1^{er} avril dernier que la décision de la Cour d'appel venait d'être rendue dans le cadre du premier procès sur la pyrrhotite en Mauricie et que ce jugement serait rendu disponible aujourd'hui.

Plus de 1200 victimes ont été invitées à assister à la web-conférence qui s'est tenue cet après-midi et bon nombre d'entre elles étaient présentes. L'honorable François Pelletier, juge de la Cour d'appel, a ainsi confirmé à nouveau le jugement de première instance, en faveur des 857 réclamants impliqués dans ce dossier qui étaient en attente depuis plus de sept ans et demi, considérant que les démarches judiciaires avaient été amorcées en novembre 2012.

Ce jugement maintient les responsabilités des principales parties intimées et condamne solidairement les carrières et bétonnières à 30% des dommages et *SNC-Lavalin inc.* à 70 % de ceux-ci.

Cette annonce viendra donc alléger de manière significative le stress et les incertitudes de plusieurs centaines de familles et celles-ci pourront maintenant voir l'avenir sous des jours plus prometteurs. Pour plusieurs, cela permettra enfin de réaliser les travaux sur leur propriété ou d'atténuer les impacts financiers qu'ils ont subi au cours des dix dernières années.

Pour la *CAVP*, après ces interminables délais, nous sommes très heureux de ce jugement et cela viendra donner un peu plus d'espoir à toutes les autres familles en attente du démarrage de leurs procédures judiciaires et le règlement de leurs dossiers.

Alain Gélinas, président de la *CAVP* : « Cette annonce tant attendue tombe à point pour des centaines de familles et est d'une grande symbolique pour nous et les victimes. C'est comme tourner la page d'un important chapitre du dossier de la pyrrhotite en Mauricie et une forme de récompense pour tous les efforts de Me Pierre Soucy, ceux de la *CAVP* et la patience des victimes. Cette annonce se veut aussi un stimulus important pour nous, car tous les gains réalisés dans ce dossier viennent appuyer nos efforts et les actions réalisées à ce jour. Nous nous réjouissons pour toutes ces familles qui seront maintenant mieux outillées pour retrouver une vie plus normale et la quiétude à laquelle elles auraient toujours dû avoir droit. Cette importante étape étant franchie, la *CAVP* tient à mentionner qu'elle continuera ses actions en cours pour mener à terme l'ensemble de ce dossier et venir en aide aux autres familles. »

Michel Lemay, vice-président et cofondateur de la *CAVP* : « C'est avec émotions que nous accueillons cette nouvelle en ces temps très difficiles. Les représentants de la *CAVP* ont vécu plusieurs montagnes russes dans ce dossier depuis plus de 10 ans et cette annonce vient nous donner un élan positif pour poursuivre ce combat interminable. Nous tenons à souligner l'implication active de notre président actuel, M. Alain Gélinas et les membres de notre équipe. Nous saisissons aussi cette occasion pour remercier tous ceux qui se sont impliqués au sein de la *CAVP* depuis sa mise en place en 2009, dont son porte-parole antérieur M. Yvon Boivin, les membres actuels et passés de son conseil d'administration, M. Steeve Guy qui a été coordonnateur et les divers bénévoles ayant été impliqués.

Certes, tout cela est le fruit d'un immense travail d'équipe, mais nous ne pouvons passer sous silence le travail colossal et l'excellente collaboration de Me Pierre Soucy, avec qui nous savourons cette étape importante, qui tout au moins apportera un grand réconfort en cette période de pandémie. »

Yvon Héroux, coordonnateur à la *CAVP* : « Dans le cadre de nos activités courantes, nous avons toujours maintenu une relation de proximité avec les victimes concernées et nous sommes en mesure de comprendre ce qu'elles vivent. Ce jugement aura des impacts très positifs sur celles-ci et donnera espoir aux autres qui attendent le démarrage de leurs procédures judiciaires. Nous pensons que ce jugement pourra possiblement faire office de jurisprudence et permettre d'accélérer les prochaines démarches judiciaires à venir. De notre côté, nous continuons de travailler plusieurs dossiers en parallèle pour aider et supporter les victimes dans la préparation et la réalisation de leurs travaux. »

La *CAVP* et les victimes ont fait preuve d'une très grande résilience aux cours de toutes ces années et cette annonce démontre qu'il ne faut jamais lâcher et nous continuerons de défendre les intérêts des autres victimes concernées

Comme mentionné, dans le cadre de ce jugement, une conférence de gestion est prévue le 20 avril prochain avec l'honorable François Pelletier et les avocats concernés dans ce dossier. Par la suite, Me Pierre Soucy s'assurera de communiquer toutes les informations pertinentes à la *CAVP* et aux victimes concernées.

Le présent jugement vient ainsi régler environ 30% des dossiers connus à ce jour. Toutefois, le **comité de travail tripartite** mis en place en février dernier, poursuit ses activités et il est primordial qu'en 2020 les deux paliers de gouvernement s'impliquent activement pour régler certains enjeux prioritaires et qu'ils soient créatifs et mettent tout en œuvre pour finaliser ce dossier le plus tôt possible.

À cet effet, certaines demandes sont en traitement actuellement par M. Simon Allaire, député de Maskinongé, et nous sommes optimistes de voir certaines d'entre elles débloquer sous peu. D'autres dossiers touchant le gouvernement fédéral, sont aussi suivis par Mme Catherine Deschenes du bureau du ministre François-Philippe Champagne.

De manière prioritaire, en 2020, nous souhaitons tout au moins régler le financement des tests de pyrrhotite, l'émission de lettres de garantie pour les victimes de la zone grise, les taxes scolaires et la prise en charge de certains tests de pyrrhotite incomplets, réalisés au début de cette crise.

Plusieurs autres demandes ont aussi été déposées aux deux paliers de gouvernement, dont une aide financière de 305 M\$ et plusieurs autres mesures fiscales visant à diminuer les coûts globaux que doivent supporter les victimes de la pyrrhotite.

Comme mentionné, nous sommes très heureux du dénouement de ce procès en appel et du réconfort qu'il apportera aux centaines de familles concernées. Toutefois, il faut tout mettre en œuvre pour aider rapidement celles dont les dossiers restent à régler.

Inspirons-nous de la créativité et la vélocité dont les deux paliers de gouvernement ont fait preuve dans le dossier de la Covid-19 pour faire avancer ce dossier et y mettre fin le plus tôt possible. Quand on veut, c'est possible !

À PROPOS DE LA COALITION D'AIDE AUX VICTIMES DE LA PYRRHOTITE

Fondée en 2009 sous l'appellation originale de *Coalition Proprio-Béton*, la *Coalition d'aide aux victimes de la pyrrhotite (CAVP)* est un regroupement spontané de victimes de la pyrrhotite, qui ont décidé de mettre en commun leurs efforts afin de faire valoir leurs droits et faire réparer les fondations de leurs propriétés.

Source :
Coalition d'aide aux victimes de la pyrrhotite
819-448-0558

Pour information et gestion des entrevues :
Steve Renaud
Beaudoin relations publiques
Cell. : 819 698-3837
Courriel : steve@beaudoinrp.com